

BELCAR ENDURANCE CHAMPIONSHIP 2023

RÈGLEMENT SPORTIF

ADDITIF 5

ART. 21 : PNEUS

- 21.2 Pendant [les essais libres](#), [les essais qualificatifs](#) et la procédure de départ, l'emploi de dispositifs de chauffage ou de maintien à température des pneus n'est pas autorisé. ~~Excepté pour les voitures qui prennent le départ de la voie des stands.~~

Visa RACB Sport : S01-BEC/B23-Add5 (26/05/2023)